

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.  
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**  
POZZO Maryvonne.

#### 7 – FINANCES LOCALES

##### 7.1 – Décisions budgétaires

### Approbation et vote du compte administratif SPIC Vente Electricité exercice 2022

- Délibération n° DEL2023-04-16 -

Le compte de gestion ayant été approuvé, M. Le Maire présente aux conseillers le compte administratif 2022 du budget SPIC Vente Electricité puis il est procédé à l'élection du président pour le vote de ce compte. M. Pascal GIAVARINI est élu pour remplir cette fonction. M. Le Maire sort de la salle avant que le président ne fasse procéder au vote.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.2121-14,

VU, La Délibération du 6 avril 2023, n° DEL2023-04-15 arrêtant le compte de gestion 2022 du comptable public pour le budget SPIC Vente Electricité,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article unique :** d'approuver et de voter le compte administratif relatif aux exécutions budgétaires pour l'exercice 2022 du budget SPIC Vente Electricité tel que joint à la présente délibération.

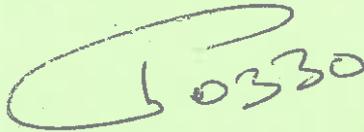
Adoptée à l'unanimité des votants

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le *16/05/2023*,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.